

Eddyfi Europe SAS – Conditions générales de vente / location

Veillez porter une attention particulière aux dispositions 12 à 14

1. **PRÉAMBULE** : Les présentes conditions générales (les « **CG** ») de vente ou de location régissent toute vente, offre de vente, vente à tempérament et location de produits (les « **Produits** ») commercialisés par Eddyfi Europe SAS (« **EDDYFI** »), une société par action simplifiée dument constituée en vertu de la loi française sous le numéro d'enregistrement 752 927 228, et toute commande de Produits de la part d'un client d'EDDYFI (le « **Client** »). Produits fait référence aux marques Eddyfi, Inuktun, M2M, Silverwing, Teletest ou TSC.

Toute commande de Produits implique l'adhésion irrévocable et sans réserve du Client aux présentes CG.

Tout document et/ou élément émanant du Client, notamment ses conditions générales d'achat, ne sera opposable à EDDYFI que si cette dernière les a acceptées expressément par écrit.

Le fait qu'EDDYFI ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. **VALIDITÉ** : Sauf indication contraire sur le devis préparé par EDDYFI, tout devis est valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date indiquée sur celui-ci.
3. **TARIF** : Les prix stipulés sur les devis sont établis en fonction des CG qui y sont énoncés et du calendrier de livraison convenu. Des modifications entraînant une diminution ou une augmentation des coûts et/ou des délais d'exécution pourraient donner lieu à un ajustement du prix et du calendrier de livraison, selon ce qu'EDDYFI estime nécessaire, sous réserve d'en informer le Client.

En tout état de cause, EDDYFI se réserve le droit de modifier unilatéralement les prix des Produits à tout moment, toute modification tarifaire étant d'application immédiate, sous-réserve d'en informer le Client.

Les prix stipulés s'entendent net de toute taxe, retenue à la source ou toute autre imposition de quelque nature que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'expédition supplémentaires, les primes d'assurance fret, les frais d'inspection, les droits de douane, les taxes d'importation ou d'exportation, les coûts de certification, les évaluations et autres frais non expressément inclus dans le devis EDDYFI). Dans le cas où une telle imposition devait trouver à s'appliquer, elle sera due par le Client en supplément du prix stipulé ou bien acquittée par celui-ci directement auprès de l'autorité fiscale compétente, de telle sorte qu'EDDYFI reçoive le même montant qu'il aurait reçu n'eu été de l'imposition.

Sans limité la généralité de ce qui précède, le Client supporte tous les coûts reliés à la certification d'un produit qu'il commande et qui n'est pas encore certifié dans le pays de destination.

4. **PAIEMENT** : Sauf accord spécifique et écrit d'EDDYFI et sur approbation du crédit, les factures seront émises (a) pour les commandes FCA, à la date d'expédition des Produits; et (b) pour les commandes Ex Works, à la date à laquelle le Client prend acte de l'avis selon lequel les Produits sont prêts pour le ramassage et deviendront exigibles et payables dans la devise indiquée à la facture dans les trente (30) jours de l'expédition des Produits.

Les factures sont payables à l'adresse d'EDDYFI figurant sur la facture elle-même ou par voie de virement bancaire irrévocable sur le compte bancaire d'EDDYFI dont les détails seront communiqués sur demande du Client.

Le paiement est réputé effectué dès lors qu' EDDYFI a la pleine disponibilité irrévocable des fonds. Ainsi, la remise d'un chèque ne vaut pas paiement au sens des présentes CG, seul son encaissement effectif et définitif sur le compte d'EDDYFI vaudra paiement. En cas d'expédition partielle, les factures sont payables au fur et à mesure des livraisons effectuées sans attendre que la commande ait été intégralement satisfaite.

Tous les montants facturés et impayés porteront intérêt au taux d'un pour cent et demi (1½%) par mois, soit dix-huit pour cent (18%) l'an, ou jusqu'à concurrence de la limite permise par la loi, à compter du jour suivant la date d'échéance. Le Client sera également débiteur de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros par facture impayée. EDDYFI se réserve le droit de réclamer, dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire.

5. **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : EDDYFI se réserve expressément la propriété des matériels/produits jusqu'au paiement intégral de leur prix et de ses accessoires par le Client, y compris en cas de redressement judiciaire, liquidation judiciaire du

Client ou de toute autre procédure équivalente. Le paiement ne sera considéré comme effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par EDDYFI.

6. **LIVRAISON** : Sauf indication contraire sur le devis préparé par EDDYFI, la livraison est FCA usine de fabrication du produit Eddyfi, Inuktun, M2M, Silverwing, Teletest ou TSC. Dans tous les cas, que la livraison soit FCA ou Ex Works, le Client est responsable du coût de transport des Produits; les Produits sont réputés livrés au Client et les risques de perte des Produits (incluant notamment lors de leur chargement dans les camions, leur transfert par bateau ou avion, et le respect de la réglementation douanière) sont transférés au Client dès qu'EDDYFI met les Produits à la disposition du Client ou de son transporteur à l'usine de fabrication d'EDDYFI. Le titre de propriété des Produits est transféré au Client uniquement lorsqu'il en a payé le prix entier à EDDYFI. À défaut d'instructions spécifiques du Client, les Produits sont expédiés de la manière dont EDDYFI l'estime le plus approprié. Sous réserve de ce qui précède, les INCOTERMS 2020 pertinents s'appliquent à la livraison et aux risques de perte des Produits.

Les délais de livraison communiqués au Client ne sont donnés par EDDYFI qu'à titre indicatif. Même en cas d'acceptation écrite de délais fermes, EDDYFI est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais dans les cas suivants : (i) Aléas techniques, défaillance des fournisseurs d'EDDYFI, force majeure ; (ii) Inexactitude ou défaut de renseignements à fournir par le Client ; (iii) Retards imputables à une faute quelconque du Client.

Si le Client refuse de réceptionner une commande, EDDYFI est en droit d'entreposer les Produits aux frais du Client et de lui réclamer le remboursement des frais y afférents, lesquels sont payables sans délai à la réception de la facture. Si le Client se refuse à réceptionner la livraison sept (7) jours suivant la mise en disposition, EDDYFI est en droit de résilier le contrat et de réclamer au Client tous les frais afférents à l'entreposage, la conservation, le transport des Produits et la résiliation du fait du Client, sans préjudice de toute action en réparation qu'EDDYFI pourrait intenter.

En cas de problème lié à la qualité et/ou quantité des Produits, il appartient au Client de : (a) consigner les protestations et réserves régulières auprès du transporteur sur le document de réception qu'il doit obligatoirement signer et dater ; (b) confirmer la réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception à EDDYFI dans les dix (10) jours calendaires suivant la livraison, et ; (c) en cas de problème lié à la qualité des Produits, retourner les Produits à EDDYFI dans leur état et leur emballage d'origine, après avoir préalablement obtenu son accord écrit et conformément à ses instructions.

Les réclamations et/ou retours non-conformes à la procédure décrite ci-dessus seront sanctionné(e)s par la perte définitive pour le Client des acomptes qu'il aura versés.

La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas l'obligation de paiement par le Client des Produits concernés.

7. **ANNULATION ET MODIFICATION PAR LE CLIENT** : Aucune vente ayant fait l'objet d'une acceptation par EDDYFI, écrite ou tacite, ne pourra être annulée par le Client, ce dernier ne disposant d'aucune faculté de dédit, sauf acceptation écrite d'EDDYFI et le cas échéant aux frais déterminés par EDDYFI. Si celui-ci devait procéder à une annulation/rétractation, le prix resterait intégralement dû à EDDYFI qui se réserve le droit de solliciter en sus l'octroi de dommages-intérêts.

Toute modification de commande intervenant en cours d'exécution doit être préalablement acceptée par écrit et est susceptible d'entraîner une prolongation du délai de livraison prévu selon les modalités communiquées par EDDYFI au Client - sans que le tarif et/ou autres conditions prévu(es) ne puisse(nt) être revu(es) à la baisse ou de manière à être moins favorables à EDDYFI du fait de la prolongation de délai.

8. **FRAIS DE RETOUR ET DE RÉAPPROVISIONNEMENT** : Sous réserve des dispositions de la Garantie des Produits et de la Livraison, EDDYFI n'accepte pas les retours et les réapprovisionnements de marchandise. Les retours / réapprovisionnement approuvés par EDDYFI seront soumis aux frais qu'EDDYFI estime appropriés. Les marchandises fabriquées sur mesure et celles ne provenant pas d'un catalogue de commande ne peuvent être retournées. Toute marchandise retournée sera expédiée à EDDYFI aux frais du Client, dans un emballage approprié pour prévenir les dommages occasionnés par le transport. Les dommages causés aux marchandises pendant leur transport ou pendant qu'ils sont en la possession du Client sont à la charge du Client.

9. **MODIFICATION DES PRODUITS**: EDDYFI pourra, sous réserve de la réglementation en vigueur et d'en informer le Client, apporter aux Produits toutes modifications qu'elle estimerait utiles ou nécessaires.

Eddyfi Europe SAS – Conditions générales de vente / location

Veillez porter une attention particulière aux dispositions 12 à 14

10. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : EDDYFI est et demeure le propriétaire exclusif de toute propriété intellectuelle, incluant, mais sans s'y limiter, les brevets, marques et dessins enregistrés, y compris le droit d'agir à titre de requérant dans le cadre d'une demande d'enregistrement à l'égard des uns ou des autres, les droits d'auteur, l'accès aux informations confidentielles et le savoir-faire ainsi que tous les droits analogues, partout dans le monde et découlant ou se rapportant aux Produits ou à leur conception ou leur fabrication des, aux photos, supports et/ou documentation technique remis directement ou indirectement par EDDYFI au Client ou à la prestation de services rendue par EDDYFI.

Le Client s'abstiendra d'enregistrer ou de demander l'enregistrement de tout droit de propriété intellectuelle relatif aux Produits qui aurait pour effet direct ou indirect (i) de restreindre la capacité d'EDDYFI à commercialiser et à vendre les Produits ; ou (ii) de limiter l'utilisation des Produits par un tiers (tel que les autres clients d'EDDYFI). Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client ne doit pas enregistrer ou demander l'enregistrement d'un brevet de méthode (également connu sous le nom de brevet de « procédé ») dans lequel une ou plusieurs des revendications concernent l'utilisation d'un Produit ou d'un instrument ou équipement similaire.

Le Client ne doit pas renommer ou modifier la marque apparaissant sur un Produit ou sur un contenant, document ou objet y associé, ni modifier, enlever ou altérer de quelque manière que ce soit toute marque ou autre marquage apparaissant sur un Produit ou sur un contenant, document ou objet y associé, sauf avec l'accord écrit préalable d'EDDYFI (lequel peut être donné ou refusé par EDDYFI à sa discrétion). Sans restreindre la portée de ce qui précède, le Client ne doit pas étiqueter ou réétiqueter un Produit ou un contenant, document ou objet y associé ou inclure quelque marquage pouvant laisser croire que le Client ou une autre personne qu'EDDYFI est le fabricant du Produit.

11. **LOGICIELS** : Les logiciels de marques Eddyfi, Inuktun, M2M, Silverwing, Teletest et TSC sont soumis à un contrat de licence spécifique. Les logiciels ne sont pas vendus, mais une licence non exclusive et restrictive est concédée. Les logiciels doivent être utilisés avec la clé d'activation matérielle ou logicielle fournie par EDDYFI.
12. **CONFIDENTIALITÉ** : Les documents de toute nature remis par EDDYFI demeurent sa propriété. Ces documents ne peuvent être communiqués à des tiers ni reproduits sans l'accord préalable exprès écrit d'EDDYFI.

Le Client s'engage, même après la satisfaction de la commande, à ne pas divulguer les secrets d'affaires et informations confidentielles qui lui ont été communiqués par EDDYFI ou dont il a eu connaissance dans le cadre de ses relations avec EDDYFI.

13. **GARANTIE DES PRODUITS** : Les Produits sont garantis dans les limites exposées ci-dessous. Cette garantie exclut la garantie des vices cachés, sauf pour les vices dont EDDYFI aurait eu connaissance, ainsi que toute autre garantie légale ou conventionnelle, sous réserve des dispositions impératives.

Sauf accord spécifique et écrit d'EDDYFI, la garantie est limitée à la réparation ou au remplacement, à la discrétion d'EDDYFI, de tout Produit reconnu défectueux par EDDYFI, à l'exclusion de toute autre prestation ou de tout dédommagement quel qu'il soit. La garantie est valable pour une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison des marchandises. Les sondes et les câbles sont considérés comme des biens consommables et nécessitent un remplacement périodique en raison de l'usure. EDDYFI ne garantit pas la durée de vie des sondes, câbles et autres biens consommables. EDDYFI n'offre aucune garantie contre les dommages ou les défauts causés par l'usure, la négligence, une mauvaise utilisation des produits, des conditions anormales d'utilisation, des altérations ou des événements échappant au contrôle d'EDDYFI. EDDYFI ne sera pas responsable des défauts causés par ou résultant de toute inexactitude dans les dessins, descriptions ou spécifications fournies par le Client.

Le Client doit informer EDDYFI par écrit de toute marchandise défectueuse pendant la période de garantie et définir précisément les défauts en cause. EDDYFI pourra, à son choix, réparer ou remplacer les marchandises dans un délai raisonnable. La durée initiale de garantie est applicable, sans prolongation, pour les marchandises réparées ou celles offertes en remplacement des marchandises défectueuses. Toute marchandise défectueuse sera retournée à EDDYFI aux frais du Client, dans un emballage approprié pour prévenir les dommages occasionnés par le transport. La Garantie des Produits ne couvre pas le calibrage périodique des marchandises ni l'entretien normal, tel que décrit dans les manuels d'exploitation des produits de marques Eddyfi, Inuktun, M2M, Silverwing, Teletest ou TSC.

Le Client devra laisser à EDDYFI toute facilité pour procéder à la constatation des défauts et pour y porter remède. EDDYFI ne donnera pas de suite à une

réclamation du Client sur tout ou partie des Produits, pour quelque cause que ce soit, si le bien fondé de cette réclamation n'est pas reconnu expressément par écrit par EDDYFI. Une réclamation du Client ne l'autorise en aucun cas à suspendre ou différer ses paiements.

Les réparations effectuées par EDDYFI aux frais du Client sont garanties contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'achèvement des réparations. En réponse à une demande écrite du Client reçue pendant la période de garantie, EDDYFI pourra, à son choix, remplacer les composantes défectueuses et/ou exécuter à nouveau les réparations. Cette garantie est limitée aux défaillances affectant les composantes sur lesquelles des réparations ont été effectuées. À la suite d'une réparation sous garantie, le calibrage « actuel » est vérifié, mais un nouveau calibrage n'est pas fourni gratuitement.

EDDYFI n'offre aucune garantie à l'égard des marchandises de marques autres que Eddyfi, Inuktun, M2M, Silverwing, Teletest ou TSC.

14. **GARANTIE DE SERVICE** : EDDYFI accepte de fournir des services au Client à la condition **expresse** que la seule obligation d'EDDYFI soit d'effectuer le service de manière professionnelle et compétente et qu'il soit de la nature et qualité décrit dans le devis préparé par EDDYFI. EDDYFI ne garantit ni l'aptitude, ni l'état des équipements fournis par le Client à l'égard desquels des services sont rendus. S'il devait y avoir un problème spécifique avec la qualité des services rendus, le Client doit en informer EDDYFI par écrit et, si possible et à la discrétion d'EDDYFI, les services seront rendus à nouveau sans coût additionnel. Dans le cas où des services correctifs doivent être effectués par EDDYFI, le Client devra fournir un accès adéquat aux équipements afin de permettre à EDDYFI d'exécuter les services. Les frais supplémentaires engagés pour fournir l'accès à l'équipement seront à la charge du Client. Si des services devaient être rendus à nouveau en raison d'un défaut dans la qualité des services d'origine, EDDYFI et le Client devront négocier de bonne foi pour parvenir à une entente équitable.

LA GARANTIE DES PRODUITS ET LA GARANTIE DE SERVICES FONT OFFICE DE SEULES ET UNIQUES GARANTIES, À L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE GARANTIE LÉGALE, SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS IMPÉRATIVES. LA GARANTIE DES PRODUITS ET LA GARANTIE DE SERVICES SONT LES SEULES SOURCES DE RESPONSABILITÉS D'EDDYFI EU ÉGARD AUX PRODUITS ET SERVICES VISÉS PAR LES PRÉSENTES.

15. **RESPONSABILITÉ** : Sous réserve des dispositions légales impératives, notamment au titre de la législation Responsabilité Produits, la responsabilité totale et cumulée de EDDYFI, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client à EDDYFI au titre de la commande concernée.

En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part de EDDYFI les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre EDDYFI par le Client du fait de dommages subis par un tiers.

En tout état de cause, EDDYFI est déchargée de toute responsabilité et ne saurait être tenue à indemnité dans les cas de force majeure.

16. **RESPECT DES RÈGLEMENTS RELATIFS AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS** : Le Client s'engage par les présentes à ne réaliser aucun acte de nature à faire d'EDDYFI un contrevenant à toute loi. Sont notamment visés les lois du Canada, de la France, du Royaume-Uni, de l'Union européenne et des États-Unis relatifs à l'exportation des marchandises ou d'autres règlements équivalents. Les diversions, utilisations, exportations et réexportations contraires à la loi sont prohibées. Les marchandises vendues ne peuvent être exportées ou réexportées vers des pays ou à des entités qui ne sont pas éligibles à recevoir telles marchandises selon la législation en vigueur du Canada, de la France, du Royaume-Uni, de l'Union européenne et des États-Unis. Le Client déclare comprendre la gravité du fait d'exporter des marchandises d'EDDYFI, sans les autorisations appropriées.

17. **CAS DE GUERRE ET DE FORCE MAJEURE** : Les cas de guerre libèrent EDDYFI de ses engagements. Les cas de force majeure et tous événements graves rendant impossible ou seulement difficile l'exécution des engagements d'EDDYFI peuvent entraîner à son gré, la résiliation de ses engagements ou leur suspension, sans dommages-intérêts à sa charge. Les grèves, lock-out, émeutes, insurrections, attentats, épidémies, interruptions ou sinistres de transports ou autres, pénurie de matériel, interdiction d'importer ou d'exporter, contingentement, incendie, effondrements et bris de machines, sont de convention expresse considérés comme des cas de force majeure avec tous les effets qui leur sont attachés.

Eddyfi Europe SAS – Conditions générales de vente / location

Veillez porter une attention particulière aux dispositions 12 à 14

18. **LOI APPLICABLE ET JURIDICTION :** La loi française est seule applicable aux présentes CG. Tout litige de quelque ordre ou nature qu'il soit, est de convention expresse de la compétence des tribunaux de France auxquels il est fait attribution exclusive de juridiction, nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer sur tout document émanant du Client.

19. EN CAS DE CONTRAT DE LOCATION OU DE VENTE À TEMPERAMENT LES CONDITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT ÉGALEMENT :

I. **PROPRIÉTÉ :** Les Produits sont, et resteront en tout temps, la propriété exclusive d'EDDYFI. Ils sont seulement fournis au Client en mode locatif ou jusqu'au paiement complet et final du prix de vente dans le cadre d'une vente à tempérament. Les Produits sont et resteront la propriété exclusive d'EDDYFI même si les Produits sont matériellement attachés ou réunis à un immeuble par le Client. Le Client ne constituera pas ni n'autorisera la création de toute sûreté, charge, hypothèque ou servitude sur les Produits ou ses composantes.

II. **IDENTIFICATION :** EDDYFI pourra identifier ou marquer les Produits de manière à ce qu'il soit clairement indiqué qu'il en demeure le propriétaire exclusif. Le Client ne permettra pas que cette identification ou marque soit cachée, enlevée ou raturée et veillera également à ce qu'aucune identification ou marque conflictuelle ou créant de la confusion soit faite ou apposée sur les Produits.

III. **ACCÈS :** Le Client devra fournir à EDDYFI, à sa demande, un accès à ses installations ainsi qu'aux Produits.

IV. **LIEU :** Le Client devra, en tout temps, tenir et conserver les Produits à l'endroit convenu et ne devra pas les déplacer sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit d'EDDYFI.

V. **FONCTIONNEMENT :** Le Client devra établir et maintenir des mesures de sécurité adéquates afin de protéger les Produits contre le vol, le vandalisme, le sabotage, l'incendie, les accidents industriels ou tout autre accident. Si les employés du Client n'ont jamais utilisés les Produits ou si EDDYFI, à sa seule discrétion, considère les employés du Client insuffisamment qualifiés pour opérer adéquatement les Produits, EDDYFI peut exiger que les employés du Client suivent une formation détaillée. Tous les frais afférents à la formation seront à la seule charge du Client.

VI. **ASSURANCES :** Le Client mettra en place et maintiendra à ses frais, à compter du jour d'expédition des Produits jusqu'à leur retour à EDDYFI ou jusqu'à ce que les Produits soient entièrement payés dans le cadre d'une vente à tempérament, à hauteur de la valeur du remplacement des Produits et nommant EDDYFI à titre d'assurée désignée : a) une police assurance couvrant les Produits contre tous les risques de perte, vol ou dommages ; et b) une assurance responsabilité civile générale et une assurance tous risques couvrant les Produits. Les assurances souscrites par le Client devront satisfaire EDDYFI, une copie du(des) certificat(s) d'assurance devra(de) être transmis à EDDYFI sur demande. Toutefois, EDDYFI n'aura aucune obligation de vérifier l'existence des polices d'assurance, d'en examiner le contenu ou encore de conseiller le Client dans le cas où les couvertures ne seraient pas conformes aux exigences des présentes. Le Client fournira, à ses frais, toutes les preuves nécessaires de sinistre et entreprendra toutes les démarches nécessaires pour récupérer les indemnités d'assurance auxquelles il aurait droit, à moins qu'EDDYFI ne l'avise par écrit qu'elle souhaite entreprendre ces démarches, aux frais du Client. Si les indemnités reçues, suite à une réclamation d'assurance sont inférieures à la valeur de remplacement ou de réparation des Produits, selon le cas, ou si les Produits sont perdus, volés, détruits ou endommagés de façon irréparable et qu'ils ne sont pas couverts par une assurance, le Client devra immédiatement payer à EDDYFI une somme égale au montant déficitaire.

Pour répondre en partie aux obligations qui lui incombent en vertu du paragraphe précédent, le Client peut choisir de souscrire au « Rental Product Damage Protection » d'EDDYFI (le « Programme RED ») contre les risques de détérioration des Produits soumis aux présentes CG (à l'exclusion de l'assurance des Produits contre (a) la perte ou le vol ; et (b) les dommages résultants d'une faute lourde ou intentionnelle) pendant la période allant de la date d'expédition jusqu'au moment où les Produits sont retournés à EDDYFI ou bien jusqu'à ce que les Produits soient entièrement payés dans le cadre d'une vente à tempérament, selon les taux déterminés par EDDYFI pour une telle protection. Le Client devra

payer tous les frais liés au Programme RED au plus tard à la date où ces sommes sont dues, tel que déterminé par EDDYFI. Le Client accepte que si le paiement d'un frais lié au Programme RED n'était pas réglé avant ou au plus tard le jour de la date d'échéance prévue pour tel paiement, toute couverture prévue au Programme RED sera considérée comme nulle et non avenue *ab initio*.

À défaut de souscrire et de payer pour le plan d'assurance facultatif Programme RED, le Client accepte d'assumer la responsabilité de l'entretien des Produits à compter de la date d'expédition des Produits jusqu'au moment où les Produits sont retournés à EDDYFI.

VII. **RETOURS, TITRES ET RISQUES DE PERTE :** À compter de la date d'expédition jusqu'au moment où les Produits seront retournés à EDDYFI, le Client assumera les risques de toute perte, détérioration, vol et/ou destruction des Produits. Le Client devra retourner à EDDYFI les Produits propres et en bon état de fonctionnement, exception faite de l'usure normale. Les Produits retournés à EDDYFI nécessitant un nettoyage supplémentaire feront l'objet de frais de nettoyage s'élevant à un minimum de 200 \$ (USD). Le Client devra emballer correctement, dans l'emballage d'expédition d'origine, les Produits qu'il retourne à EDDYFI et sera considéré responsable de tout dommage éventuel causé lors de leur retour à EDDYFI. Si le retour des Produits est retardé en raison d'une utilisation prolongée, d'un mode de livraison lent ou de tout autre raison sous son contrôle, des frais supplémentaires seront facturés au Client.

VIII. **MODIFICATIONS :** Le Client ne pourra pas, sans le consentement écrit préalable d'EDDYFI, procéder à quelque altération, modification, amélioration et/ou adaptation, de quelque manière que ce soit sur les Produits, ainsi que leur accessoire ou faire un ajout aux Produits, ni procéder à leur désassemblage.

IX. **RECOURS POUR DÉFAUTS :** En cas de tout défaut commis par le Client, EDDYFI pourra mettre un terme définitif à la présente entente et déclarer exigible tout montant toujours impayé par le Client conformément aux présentes. Dans l'éventualité d'une telle résiliation, le Client s'engage à retourner immédiatement à EDDYFI les Produits et accepte qu'EDDYFI puisse pénétrer dans les locaux où se trouvent les Produits et les retirer. Tous les coûts et dépenses y afférents, y compris les frais légaux engagés par EDDYFI dans l'exécution de ses droits prévus au présent paragraphe, seront à la charge du Client.

X. **RÉSILIATION :** En cas de terminaison du contrat de location (ou du contrat de vente à tempérament) pour quelque motif que ce soit, chaque partie retournera immédiatement à l'autre partie tout Produit et/ou document appartenant à l'autre partie, cessera toute utilisation de la propriété intellectuelle de l'autre partie et cessera toute déclaration à l'effet que les présentes sont toujours en vigueur. Chaque partie devra également envoyer à l'autre partie toute information à laquelle l'autre partie a droit en vertu des termes des présentes. Nonobstant ce qui précède, les dispositions relatives à la propriété intellectuelle, à l'indemnisation par le Client, à la loi applicable et à la juridiction ainsi qu'à la confidentialité, resteront en vigueur après la terminaison des présentes. Cette terminaison n'aura pas pour effet de libérer une partie de tout montant qu'elle pourrait devoir à l'autre partie. Par contre, dans le cas d'une commande, le Client pourra suspendre ou annuler une partie du contrat ou son entièreté moyennant un préavis raisonnable fourni à EDDYFI. Le Client n'aura aucune responsabilité envers EDDYFI, à l'exception des coûts de main-d'œuvre et de matériel engagés jusqu'à la date de terminaison, ainsi que des frais de résiliation raisonnables, tel que déterminé par EDDYFI.

TOUTE VENTE / VENTE À TEMPÉRAMENT / LOCATION EST SOUMISE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE / LOCATION DES PRÉSENTES AINSI QU'ÀUX CONDITIONS GÉNÉRALES ÉNONCÉES AU DEVIS, LE CAS ÉCHÉANT. LE CLIENT DÉCLARE COMPRENDRE QUE TOUTE MARCHANDISE REÇUE EST SUJETTE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRÉSENTES AINSI QU'AU DEVIS APPLICABLE. TOUTE CONDITION CONTRAIRE CONTENUE DANS UNE COMMANDE OU TOUT AUTRE DOCUMENT ÉMIS PAR LE CLIENT EST SPÉCIFIQUEMENT EXCLUE.

Eddyfi Europe SAS
21 avenue du Québec
91140 Villebon-sur-Yvette, France
sales@eddyfi.com